

JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE EN RHÔNE-ALPES – 30 septembre 2009

Discours de Jacques Gérard, préfet de la région Rhône-Alpes

Mesdames, Messieurs les parlementaires
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Si j'en crois le succès de cette journée de sensibilisation que je mesure à la fois par le nombre d'industriels présents, par la qualité des matériels exposés dans cette préfecture et surtout par le nombre des participants à cette séance que je suis particulièrement heureux d'ouvrir, l'énergie photovoltaïque constitue indiscutablement un enjeu.

Soyez donc particulièrement remerciés de votre mobilisation.

Il y a quelques semaines, le Président de la République a posé les enjeux des énergies renouvelables dans un cadre global, celui du Grenelle de l'environnement. La France a choisi de se porter aux avant-postes du développement durable, de la croissance durable.

Sont en jeu la biodiversité, l'agriculture durable, la valorisation des déchets et bien d'autres thèmes encore dont certains ont déjà donné lieu à des applications concrètes à l'initiative de l'Etat en Rhône Alpes.

Avec le Grenelle de l'environnement il s'agit de concevoir, de préparer, de mettre en œuvre l'économie de l'après-pétrole, l'efficacité énergétique, la croissance des énergies renouvelables.

1) LA FRANCE A PRIS DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ces engagements sont particulièrement ambitieux ; ils entraîneront un changement d'échelle majeure dans le développement des énergies renouvelables.

23 % de notre consommation d'énergie à l'horizon 2020 devront être constitués d'énergies renouvelables. Cette part, au niveau de l'Union Européenne, s'élève aujourd'hui à seulement 6,5 %.

Bien sûr, toutes les filières sont concernées : les bioénergies, l'éolien, la géothermie, l'hydroélectricité, l'énergie solaire.

Si nous voulons tenir nos engagements, nous devons multiplier par 2 la production pour le bois-énergie, par 6 la production pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur et par 400 pour le photovoltaïque.

2) POUR HONORER SES ENGAGEMENTS LA FRANCE A MOBILISÉ DES MOYENS IMPORTANTS.

TOUT D'ABORD, LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE LA POLITIQUE TARIFAIRE LA PLUS AMBITIEUSE AU MONDE

Le 9 septembre dernier le gouvernement a dévoilé le nouveau dispositif de soutien tarifaire de l'électricité photovoltaïque qui sera applicable au 1^{er} janvier 2010.

Je vous rappelle que cette politique distingue 3 tarifs :

- un tarif de 60,2 centimes d'euro par kilowatts heure (kwh) pour les installations « intégrées au bâti ». Les solutions mises en œuvres bénéficieront de ce tarif dès lors qu'elles seront architecturalement et esthétiquement accomplies. Chacun comprendra donc qu'il y a un enjeu considérable à bien positionner les industriels et les artisans sur un secteur innovant et à forte valeur ajoutée.
- Un tarif dit « d'intégration simplifiée » qui sera fixé à 45 centimes d'euro par kilowatts heure (kwh) et qui favorisera plus particulièrement le développement du photovoltaïque sur les bâtiments professionnels ; ce tarif sera introduit au 1^{er} janvier 2010 et ne concernera que les installations d'une puissance supérieure à 3 kilo watts crête (kwc), soit une surface de panneaux supérieure à 20 m².
- Les installations au sol continueront à bénéficier d'un tarif plancher à 32,8 centimes d'euro par kilo watts crête (kwh) avec cependant l'introduction d'une modulation géographique qui compensera le moindre ensoleillement de certaines zones du territoire national. Cette compensation pourra porter ce tarif de rachat à un maximum de 39,4 centimes d'euro par kilowatts heure (kwh).

Cette gamme tarifaire vise à soutenir l'ensemble des projets. Le nouveau tarif intermédiaire permettra désormais de soutenir des projets qui sinon, n'auraient pas pu être amortis avec le tarif plancher.

On peut donc s'attendre à un développement sans précédent des projets photovoltaïques en toiture tertiaire et industrielle.

ENSUITE, LE GOUVERNEMENT SOUHAITE QUE CHAQUE TERRITOIRE BÉNÉFICIE DE LA CROISSANCE SOLAIRE.

Chaque territoire pourra tirer parti de son ensoleillement pour développer les installations en toiture.

Pour ce qui concerne les centrales au sol, le gouvernement a lancé le 15 mai dernier un appel d'offres pour la construction d'ici 2011 d'au moins une centrale solaire au sol dans chaque région française.

Cette seule mesure permettra de multiplier par 5 le parc photovoltaïque français, elle représente un investissement de 1,5 milliard d'euros au cours des 3 prochaines années ; en Rhône-Alpes, cet appel d'offres vise un minimum de 20 MW de puissance installées.

Les projets retenus bénéficieront d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité pendant une durée de 20 ans. Ils devront être exemplaires.

ENFIN, LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ SIMPLIFIER CONSIDÉRABLEMENT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.

C'est une réduction drastique des démarches administrative pour des particuliers notamment. Lorsqu'il s'agissait auparavant de recueillir auprès de l'administration un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, il s'agira désormais, pour les puissances les plus faibles, de produire une simple attestation sur l'honneur pour déterminer le régime tarifaire applicable.

Un autre exemple, le contrat de raccordement passé avec le gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité a été ramené de 50 à 6 pages et ERDF s'est engagé à mettre en place une nouvelle organisation déconcentrée et des équipes spécialement affectées pour accélérer le traitement des dossiers de contrat de vente par EDR Obligation d'Achat.

3) LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EN PARTICULIER DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE RÉPOND À UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL MAJEUR, MAIS IL CONSTITUE ÉGALEMENT UN DÉFI INDUSTRIEL DE PREMIER ORDRE DANS LEQUEL RHÔNE-ALPES DOIT JOUER UN RÔLE DÉCISIF.

NOS POSITIONS SONT DÉJÀ HONORABLES.

En matière de puissance électrique d'origine photovoltaïque, Rhône-Alpes occupe aujourd'hui la 3^{ème} position derrière le Languedoc – Roussillon et la Réunion.

C'est l'Isère qui connaît le plus fort développement actuel et qui se place en 1^{ère} position avec 22 % de la puissance régionale installée devant le Rhône (21 %), la Loire (13 %), la Haute Savoie (11 %).

L'Ardèche et la Drôme qui constituent, j'en suis convaincu, les deux leaders naturels que nous devrions trouver en tête de la puissance installée ne produisent aujourd'hui respectivement que 5 et 9 % de la puissance régionale.

J'en retiens 2 leçons :

Ne nous arrêtons pas à une approche géo-climatique trop sommaire pour déterminer les départements qui peuvent promouvoir l'énergie photovoltaïque et optimisons tous les gisements potentiels et notamment ceux qui, naturellement, constituent des territoires d'excellence pour ce type d'énergie.

NOUS DISPOSONS D'UNE CAPACITÉ INDUSTRIELLE REMARQUABLE QUI DOIT ÊTRE CONFORTÉE ET DÉVELOPPÉE.

Toute la filière de l'industrie photovoltaïque est présente en Rhône-Alpes ; qu'il s'agisse de la fabrication de silicium, de la fabrication de cellules photovoltaïques, de panneaux, d'onduleurs et de tous équipements destinés à se connecter au réseau de distribution d'électricité.

Comment ne pas citer aujourd'hui PHOTOWATT devant vous ? C'est un acteur majeur de la fabrication de lingots de silicium et de modules photovoltaïques situé à Bourgoin Jallieu en Isère .

Comment ne pas citer MGE UPS et SCHNEIDER ELECTRIC, deux leaders dans le domaine des onduleurs et j'associe bien évidemment sans les citer, ils me le pardonneront tant la liste est longue, les très nombreuses sociétés d'installation de systèmes.

Aujourd'hui ce secteur industriel pèse en Rhône-Alpes près de 2 000 emplois répartis dans une centaine d'entreprises. Il ne tient qu'à notre volonté de faire, à notre capacité d'entreprendre, à notre aptitude à faciliter les choses et à les concevoir ensemble que ce nombre d'emplois continue d'augmenter au rythme du développement de l'énergie photovoltaïque en Rhône-Alpes.

Derrière l'enjeu environnemental, chacun a donc bien compris qu'il y a un enjeu industriel qui se traduira évidemment par des emplois et par un climat social.

POUR CONFORTER LA POSITION INDUSTRIELLE, IL FAUT UNE MOBILISATION DE NOTRE CAPACITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT SANS PRÉCÉDENT :

Rhône-alpes dispose là aussi d'atouts déterminants.

C'est bien sûr l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) situé à Chambéry et dont vous connaissez tous la réputation, c'est bien sûr le pôle de compétitivité TENERDIS, de dimension européenne spécialisé dans le développement des nouvelles énergies, c'est aussi, avec d'autres, le CSTB.

Sur la période 2006-2008, Rhône-Alpes a totalisé 42 % des financements alloués par l'Agence Nationale de Recherche (ANR) au niveau national sur le programme consacré au photovoltaïque. TENERDIS a favorisé l'émergence de plus de 50 projets innovants dans le photovoltaïque pour un montant global de 89 millions d'euros.

PHOTOWATT, EDF Energies Nouvelles et le CEA- INES conjuguent désormais leurs efforts au sein de la société PV Alliance pour structurer la filière française en réduisant les coûts de fabrication des matériaux et des composants. Le résultat concret c'est le LAB - FAB, laboratoire de fabrication pilote de cellules photovoltaïques qui verra le jour sur près de 9000 m² sur le site de Bourgoin Jallieu.

Ce sont tous ces atouts géo-climatique, de capacité industrielle et d'excellence en matière de recherche et de développement qui doivent être soutenus et optimisés par un vaste plan de développement du photovoltaïque en Rhône-Alpes, par une mobilisation de l'Etat, des collectivités territoriales et des industriels.

4) IL FAUT UNE MOBILISATION FORTE DE TOUS CEUX QUI PEUVENT CONCOURIR À FAIRE DE RHÔNE-ALPES LE PREMIER TERRITOIRE EN FRANCE POUR L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Malgré les atouts, le chemin que nous devons parcourir reste long : je voudrais l'illustrer simplement.

Le plan français de développement du photovoltaïque vise un objectif de 5400 mégawatts (MW) de puissance électrique d'origine photovoltaïque en 2020. On considère généralement que Rhône-Alpes représente 10 % de la consommation nationale ce qui fixe donc l'objectif rhônalpin à 540 mégawatts (MW) en 2020.

Il nous faut donc installer chaque année, jusqu'en 2020, 52 mégawatts en Rhône-Alpes : cela représente un parc d'environ 130 hectares de panneaux par an soit une surface équivalente à 200 terrains de football chaque année.

Mesdames et Messieurs, avec cet exemple très simple, nous prenons exactement la mesure des efforts que nous allons devoir fournir ensemble pour permettre à la France d'honorer, sur le seul photovoltaïque, ses engagements.

Comment pouvons nous procéder ?

Chacun déterminera la part qu'il doit prendre dans cet effort. Je pense notamment aux collectivités territoriales qui, elles aussi, dans l'intérêt général, mettront en place des dispositifs adaptés. Nous savons déjà que des conseils généraux sont particulièrement actifs, que des communautés d'agglomérations ont beaucoup avancé sur le sujet.

Permettez moi de vous exposer simplement ce que je compte faire, pour le compte de l'Etat, pour promouvoir l'énergie électrique d'origine photovoltaïque en Rhône-Alpes.

TOUT D'ABORD IL S'AGIT DE SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AUX DEFIS QUE NOUS DEVONS RELEVER.

C'est notamment l'objet de cette journée à laquelle vous avez répondu si nombreux et qui inaugure le vaste plan de sensibilisation que mes collègues préfets vont prolonger dans leur

département, dans chaque bassin de vie en mobilisant les sous-préfets et les services de l'Etat compétents.

Il s'agira de présenter sur l'ensemble du territoire rhônalpin les perspectives de développement du photovoltaïque, la capacité industrielle identifiée sur cette filière et les enjeux en terme d'emploi et de formation.

Il s'agira de susciter la demande de la part des industriels, des agriculteurs, des particuliers, des collectivités territoriales, de mobiliser les architectes, les bureaux d'études, les associations et d'une façon générale toutes les professions intermédiaires qui peuvent concourir à l'objectif.

Il s'agira enfin de présenter des produits de qualité, fiables, sûrs et efficaces.

ENSUITE J'AI DECIDE DE LANCER AVANT LA FIN DE L'ANNEE UN APPEL A PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES LOCALISE SUR LES SURFACES DISPONIBLES AU SEIN DU FONCIER ET DU PATRIMOINE DE L'ETAT EN REGION RHONE-ALPES.

L'Etat territorial doit être exemplaire en la matière et doit libérer toutes les surfaces au sol ou en toiture qui peuvent recevoir une capacité de production de l'électricité d'origine photovoltaïque.

L'inventaire de ces surfaces est en cours dans chacun des départements de Rhône-Alpes et chaque surface, au terme de l'appel à projets, sera attribuée à un opérateur qui bénéficiera d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour une durée de 20 ans. Les candidats proposeront eux-mêmes le montant de la redevance d'occupation dans le cadre de la consultation mais ce montant ne constituera pas un critère de sélection déterminant.

Compte tenu de tout ce que j'ai dit précédemment, chacun aura compris où se trouveront les critères prépondérants qui permettront d'affecter l'autorisation d'occupation temporaire aux candidats qui répondront à l'appel à projets.

Tout sera mis en œuvre pour que cet appel à projets réussisse.

Environ 13 Hectares ont déjà été identifiés aux abords du réseau routier nationale. La mobilisation du foncier disponible au niveau des aéroports est actuellement à l'étude ; de même que la mobilisation du patrimoine géré par le ministère de la Défense. Pour ce qui concerne les surfaces en toiture, une première série de bâtiment a été identifiés pour 6000 m².

Ces surfaces seront proposées dans le cadre de cet appel à projet.

Vous le voyez, la mobilisation de l'Etat est totale.

Les collectivités territoriales pourront bien évidemment s'inspirer de l'initiative de l'Etat pour conduire la même démarche sur leur propre domaine foncier et immobilier. Je tiendrais d'ailleurs à leur disposition le cahier des charges finalisé qui permettra de lancer l'appel à projets dont je viens de vous parler.

JE PRENDS ACTUELLEMENT D'AUTRES INITIATIVES POUR FACILITER LA REALISATION DES OBJECTIFS QUE NOUS DEVONS DESORMAIS PARTAGER.

Le développement de parcs photovoltaïques au sol nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux, se confronte à la consommation de l'espace. Il est généralement admis que 5 hectares sont nécessaires pour atteindre une puissance installée de 2,5 méga watts crête (MWC),. Chacun comprend que l'impact environnemental de biodiversité, de paysages et sur l'agriculture doit donc être traité. Les espaces artificialisés que constituent les emprises autoroutières représentent une opportunité considérable du développement du photovoltaïque. Il faut donc que nous parvenions à modifier le décret de concession autoroutière afin d'autoriser l'implantation d'équipements photovoltaïques.

J'ai d'ores et déjà saisi le gouvernement de ce sujet comme je l'ai saisi sur la question des documents d'urbanisme, lesquels, pour des raisons évidentes d'uniformité, de rapidité et d'économie de moyens doivent bénéficier d'une disposition nouvelle, de nature législative, autorisant par défaut ce type d'équipement sur les domaines de l'Etat, de ses établissements publics et de ses concessionnaires.

J'ai également alerté le ministre du budget des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur l'autre frein que constitue l'article 1382 -1 du code général des impôts qui soumet à la taxe foncière les propriétés bâties de l'Etat dès lors qu'elles donnent lieu à une activité rémunératrice. Il faut donc éviter que les opérateurs auxquels serait accordée une autorisation temporaire du domaine public pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques soient redevables de la taxe foncière en question.

S'agissant de la formation aux métiers du développement durable, j'ai demandé à mes services de procéder à un large recensement des référentiels métiers et formations existant dans la région. C'est un sujet essentiel qui nous permettra de préparer les jeunes mais pas seulement les jeunes aux métiers de demain, ceux qui germeront sur le terreau du développement durable. Bien évidemment, doivent être pris en compte toutes les activités liées à la production et à l'installation de matériels solaires de nature photovoltaïque.

Enfin, comme ce secteur photovoltaïque va, je l'espère, croître considérablement dans les prochaines années, il va générer de façon quasi automatique un certain nombre de tensions et de conflits entre les professionnels et les consommateurs qui seront liés contractuellement. J'ai donc souhaité anticiper ce phénomène en faisant de Rhône-Alpes le préfigurateur pour la mise en place des structures d'intermédiation qui rassembleront des représentants des entreprises et les organisations de défense des consommateurs.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris il y a un intérêt environnemental, industriel et social à réussir le développement de l'énergie photovoltaïque en Rhône-Alpes.

Cela suppose la mobilisation de tous.

La mobilisation de nos entreprises qui fabriquent les équipements photovoltaïques, la mobilisation des installateurs, des fournisseurs et des distributeurs d'énergie, la mobilisation des gestionnaire d'infrastructures autoroutières, ferroviaires et fluviales, mais surtout la mobilisation des collectivités territoriales et bien sûr de l'Etat.

Je vous propose donc Mesdames et Messieurs de combiner notre volonté d'accroître la production d'électricité d'origine photovoltaïque avec le savoir et l'expertise qui fait la force de nos entreprises, de nos réseaux, de nos organismes de recherche et de nos universités locales.

C'est cette conjugaison qui renforcera la compétitivité de nos entreprises dont le pays a tant besoin.

Je vous remercie.